

Délibération n°2023/01

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L. 715-2 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement.

Objet : Master - Validation des capacités offertes par la plate-forme TrouverMonMaster

Le Conseil d'Administration approuve les capacités offertes limitées aux étudiants concernés par la plateforme TrouverMonMaster pour la rentrée universitaire 2023/2024 suivantes :

Mention Physique Appliquée et Ingénierie Physique (UTT/URCA)

- M1 : Défini par l'URCA
 - Parcours NANO-PHOT choisi dès le M1 : non concerné par TMM car parcours international

Mention Risques et Environnement

- M1 : 37 étudiants
 - Parcours BIOREF choisi dès le M1 : non concerné par TMM car parcours international

Mention Ingénierie des systèmes complexes

- M1 : 10 étudiants
 - Parcours Mécatronique (Shanghai) choisi dès le M1 : non concerné par TMM car parcours international
 - Parcours SmartTech (Thiès) choisi dès le M1 : non concerné par TMM car parcours international

Résultat du vote :

Nombre de membres : 23
Présents : 17
Pouvoirs : 6

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0



Hervé Grandjean

Troyes, le 1^{er} mars 2023
Le Président du Conseil d'Administration

Publié sur le site internet de l'UTT le : 09/03/2023

Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 09/03/2023